

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**PROJET N° P180495**

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ACTUALISATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET  
SOCIALE (CGES) DU PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN) EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**NOVEMBRE 2024**

## Table des matières

1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET .....	3
1.1.	Contexte.....	3
1.2.	Description du Projet de Transformation Numérique de la RDC .....	3
1.3.	Les composantes du projet .....	3
1.4.	Portée géographique du projet.....	4
1.5.	Justification de la mission.....	5
1.6.	Classification du risque environnemental et social du projet de Transformation Numérique .....	6
1.7.	Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du PATN .....	6
1.8.	Zone d'intervention du projet .....	6
2.	OBJET DE LA MISSION .....	8
3.	TACHES DU CONSULTANT .....	8
4.	CADRE JURIDIQUE APPLICABLE AU PROJET .....	9
5.	METHODOLOGIE .....	10
5.1.	Méthodologie .....	10
5.2.	Organisation des ateliers .....	10
6.	CALENDRIER ET DUREE DE LA CONSULTATION.....	11
7.	PROFIL DU CONSULTANT ET OBLIGATIONS DES PARTIES.....	12
7.1.	Profil du consultant .....	12
7.1.1.	Le personnel clé .....	12
7.2.	Obligations des parties .....	13
7.2.1.	Obligations du consultant.....	14

## **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET**

### **1.1. Contexte**

Le Gouvernement de la RDC a obtenu une avance de fonds de la Banque mondiale pour financer les activités de préparation du Projet de Transformation Numérique de la RDC, et le projet devrait être mis en œuvre sur une période de cinq ans une fois qu'il sera entré en vigueur. Ces fonds serviront à financer les activités nécessaires à la maturation du projet et à faciliter sa mise en œuvre.

La RDC dispose d'un énorme potentiel dans le secteur numérique qui pourrait contribuer de manière significative au PIB du pays, augmenter les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat et améliorer la prestation de services à la population, mais ce potentiel n'est pas encore exploité.

Le taux de pénétration du haut débit s'élève actuellement à seulement 15,4 pour cent, sur la base d'abonnements à haut débit uniques<sup>1</sup> et les réseaux mobiles à large bande existants ne couvrent qu'environ la moitié de la population, avec des prix de détail du haut débit parmi les plus élevés d'Afrique. En outre, la prestation de services numériques est encore faible, avec peu de plateformes et de systèmes numérisés capables de faciliter l'efficacité des services publics et l'accès aux services par la population. Tous ces éléments, s'ils sont bien développés, peuvent contribuer et contribueront à créer d'immenses possibilités de création d'emploi, ainsi que de nombreuses possibilités d'entrepreneuriat pour les jeunes.

### **1.2. Description du Projet de Transformation Numérique de la RDC**

Le Gouvernement de la RDC envisage de mettre en place un Projet de Transformation Numérique qui renforcera l'accroissement de l'accès à une connectivité haut débit abordable et de haute qualité, à des services et solutions numériques à fort impact et en demande, ainsi qu'à des compétences numériques pertinentes pour l'industrie. L'objectif de développement du projet est d'améliorer l'accès à l'internet et aux services numériques en Afrique de l'Est et australe et de favoriser leur utilisation par tous.

Le projet proposé est conçu pour appuyer la transformation numérique du pays. Pour ce faire, il investira dans (i) l'infrastructure de connectivité numérique fondamentale nécessaire pour soutenir le mouvement vers l'accès numérique universel ; (ii) l'infrastructure publique numérique transversale (DPI) fondamentale requise pour faire évoluer les transactions numériques transactionnelles et à distance (dans les secteurs privé et public) ; prestation de services de manière rentable et sécurisée au niveau sectoriel ; (iii) renforcer la base de compétences numériques de la RDC pour garantir l'accès et l'utilisation productive de la technologie, tout en créant des liens avec des emplois numériques, et (iv) renforcer la capacité institutionnelle et la gouvernance nécessaires pour mener des initiatives connexes de manière concertée et intégrée.

### **1.3. Les composantes du projet**

Le Projet est constitué de cinq composantes réparties de la manière suivante :

**Composante 1 - Élargir l'accès et l'inclusion numériques :** Cette composante soutiendra le développement de cadres favorables et fournira un financement pour compléter et catalyser les investissements du secteur privé dans le déploiement d'infrastructures de réseaux à large bande, en vue

---

<sup>1</sup> GSMA, 2022, Market Intelligence.

d'accélérer les progrès de la RDC vers l'accès universel au haut débit et une inclusion numérique plus large, à travers l'extension du backbone fibre optique nationale et la connectivité rurale.

**Composante 2 - Introduction de bases numériques pour la prestation de services :** Cette composante soutiendra les investissements dans les éléments de base numériques transversaux nécessaires pour étendre de manière rentable et sécurisée la fourniture de services numériques à travers la RDC, en particulier du côté du secteur public, tout en soutenant leur intégration dans les services clés pour améliorer l'accès. Elle se concentrera sur les infrastructures et plates-formes numériques partagées et transversales qui permettraient au gouvernement d'étendre son utilisation aux outils numériques.

**Composante 3 - Développer une main-d'œuvre compétente en matière de numérique et stimuler l'innovation dans les services numériques :**

Cette composante soutiendra le développement des compétences numériques et du système national d'innovation, en améliorant les compétences et en renforçant les capacités des fonctionnaires, des étudiants et des entrepreneurs engagés dans des programmes dans le domaine de la technologie, en stimulant les liens entre le secteur de l'enseignement supérieur et le secteur technologique, et en alimentant le développement de solutions numériques locales qui encouragent une utilisation productive de la technologie numérique.

**Composante 4 - Coordination institutionnelle et gestion du projet :**

Cette composante financerait la gestion et la coordination du projet du bénéficiaire en matière de capacités, y compris la passation des marchés, la gestion financière, le suivi et l'évaluation, ainsi que la gestion des sauvegardes environnementales et sociales (E&S).

**Composante 5 - CERC :** Cette composante est la composante d'intervention d'urgence (CERC).

#### **1.4. Portée géographique du projet**

Les activités du projet seront mises en œuvre à l'échelle nationale, en se concentrant principalement sur les 10 provinces du Cadre de partenariat pays (CPF) entre la Banque mondiale et le Gouvernement de la RDC, à savoir Kinshasa, Kwilu, Kongo-central, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ; ainsi que 15 autres provinces du pays.

Ce projet sera mené conformément aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale, à savoir : NES 1 – Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ; NES 2 – Emploi et conditions de travail ; NES 3 – Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ; NES 4 – Santé et sécurité des populations ; NES 5 – Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée ; NES 6 – Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ; NES 7 – Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ; NES 8 – Patrimoine culturel ; NES 10 – Mobilisation des parties prenantes et information.

Il y a lieu de relever que le PATN ne financera pas les activités ou sous-projets ci-après :

- Les activités susceptibles d'avoir des effets négatifs à long terme, permanents et/ou irréversibles (par exemple, perte d'habitats naturels majeurs)
- Les activités qui ont une forte probabilité d'avoir des effets négatifs graves sur la santé humaine et/ou l'environnement,

- Les activités susceptibles d'avoir des impacts sociaux négatifs importants et de donner lieu à des conflits sociaux importants,
- Les activités présentant des risques et/ou des impacts négatifs importants sur la biodiversité et ceux qui nécessiteraient le défrichement de tout type de forêts et d'aires protégées ne seront pas admis à recevoir des financements.
- Les activités présentant des risques importants et/ou des effets néfastes sur les récepteurs culturels sensibles seront exclus du financement
- Les activités qui causent ou mènent à la maltraitance des enfants, à l'exploitation par le travail des enfants ou à la traite des êtres humains.
- Les activités impliquant des formes préjudiciables ou relevant de l'exploitation du travail forcé ou du travail des enfants.

Les activités entraînant des restrictions involontaires à l'utilisation des terres ou à l'accès à des aires protégées et des parcs officiels, la saisie forcée de terres ou de logement. Cette liste d'exclusion devra figurer dans le CGES final.

### **1.5. Justification de la mission**

Le Gouvernement de la RDC a obtenu une avance de fonds de la Banque mondiale pour financer les activités de préparation du Projet de Transformation Numérique de la RDC, et le projet devrait être mis en œuvre sur une période de cinq ans une fois qu'il sera entré en vigueur. Ces fonds ont sévi à financer les activités nécessaires à la maturation du projet et à faciliter sa mise en œuvre, notamment l'élaborer du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale générique (CGES) du Projet de Transformation Numérique conformément aux exigences du Cadre Environnementale et Social (CES) de la Banque Mondiale<sup>2</sup> afin de faciliter son approbation au Conseil d'Administration de la Banque mondiale.

Toutefois, en raison de certaines contraintes, les consultations organisées à cet effet n'ont été réalisées que dans quatre provinces, à savoir Kinshasa, Kasaï, Tanganyika et Tshopo. Cependant, le projet va se développer dans presque toutes les provinces de la RDC.

A ce titre, le Projet Transformation Numérique de la RDC envisage de recruter un Consultant (Firme) pour finaliser le rapport provisoire du CGES couvrant un échantillon des 10 provinces parmi lesquelles 5 provinces CPF (Kongo-central, Kasaï Central, Lomami, Nord-Kivu et Ituri) et 5 provinces non-CPF (Kwilu, Kasaï Oriental, Sud-Kivu, Haut-Katanga et Equateur).

La finalisation du draft CGES du PATN est l'objectif de cette consultation. C'est un document dont la mise en œuvre pendant toute la durée du Projet constituera un des engagements légaux pris par la République Démocratique du Congo (RDC) dans le cadre de l'accord de financement du Projet.

---

<sup>2</sup> <http://pubdocs.worldbank.org/en/936531525368193913/Environmental-Social-Framework-French2.pdf>

## **1.6. Classification du risque environnemental et social du projet de Transformation Numérique**

Le projet Transformation Numérique est également soumis au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et le CGES devra y être aligné.

Ainsi, au regard de la nature, des caractéristiques et de l'envergure des travaux envisagés, le risque environnemental et social lié à la mise en œuvre des activités du projet, le projet a été classifié Projet à "**Risque substantiel**" sur le plan environnemental et social conformément au Nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale tenant compte de :

- Le type, l'emplacement, la sensibilité et l'échelle du projet ;
- La nature et l'ampleur des risques environnementaux et sociaux potentiels et les impacts qui seront générés pendant la mise en œuvre du projet transformation numérique ;
- D'autres domaines de risque qui peuvent être pertinents de mesures d'atténuation sociale et résultats, en fonction de la mise en œuvre du projet et le contexte dans lequel le projet a développé notamment le contexte sécuritaire, des risques liés aux délocalisations involontaires des personnes, des VBG, des pollutions de l'environnement, des risques liés à la biodiversité, etc...
- Le CES décrit l'engagement de la Banque à promouvoir le développement durable à travers une politique et un ensemble de normes environnementales et sociales (NES) conçues pour appuyer les projets des pays emprunteurs dans le but de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée.

En ce qui concerne les risques d'EAS/H, le projet a été aussi évalué également à risque substantiel.

## **1.7. Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du PATN**

Le gouvernement de la RDC a obtenu une avance de préparation du projet (APP) à hauteur de 6 millions de dollars pour faciliter la préparation du projet, y compris la mise en place de la nouvelle Unité de Gestion du Projet (UGP). L'APP sera mise en œuvre par la Cellule Infrastructures, sous la tutelle du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics. Toutefois, la nouvelle UGP sera ancrée au sein du Ministère des Postes, Télécommunications et Numérique (MPTN), qui gérera la mise en œuvre du projet principal.

Le projet PANT dans son ensemble sera mis en œuvre par une nouvelle Unité de Coordination du Projet sera mise en place, mais l'APP sera mise en œuvre par la Cellule infrastructure

Le dispositif institutionnel se compose d'une série d'institutions qui jouent un rôle clé dans la mise en œuvre du projet et qui en sont également les bénéficiaires, dans le secteur numérique (le MPTN, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, l'Agence pour le Développement du Numérique, Organisation Nationale pour l'Identification de la Population, ARPTC, FDSU, SOCOF, etc.)

Le projet principal est financé par la Banque mondiale à la hauteur de 400USD et cofinancé par l'Agence française de développement à hauteur de 100M Euros. Le projet est sensé en vigueur en février 2025. Il sera mis en œuvre sur une période de 5 ans et se clôturera en décembre 2029.

## **1.8. Zone d'intervention du projet**

Les activités du projet seront mises en œuvre à l'échelle nationale, en se concentrant sur les 25 provinces de la RDC ci-après : Kinshasa, Kwilu, Kwango, Mai Ndombe, Kongo-central, Kasaï, Kasaï Central, Kasaï Oriental, Lomami,

Sankuru, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika, Haut-Katanga, Lualaba, Haut Lomami, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Equateur, Mongala, Tshuapa, Tshopo, Ituri, Bas-Uele, Haut-Uele.

### Projets prioritaires d'extension du backbone national de fibre optique

République Démocratique du Congo

TACTIS

#### Infrastructures existantes

- Backbones opérateurs  
Orange / Iqual / Cogeco / Vodacom / Airtel / BCS Group
- Câble sous-marin WACS

#### Projets d'infrastructures prioritaires

##### Projets à 3 ans (3 379 km)

- Tronçon Kinshasa - Lubumbashi (2 314 km)
- Tronçon Bukavu - Kalenje (508 km)
- Tronçon Goma - Butembo (357 km)

##### Projets à 5 ans (2 008 km)

- Tronçon Kalenze - Lubumbashi (1 312 km)
- Tronçon Butembo - Kisangani (696 km)

##### Projets à 7 ans (1 694 km)

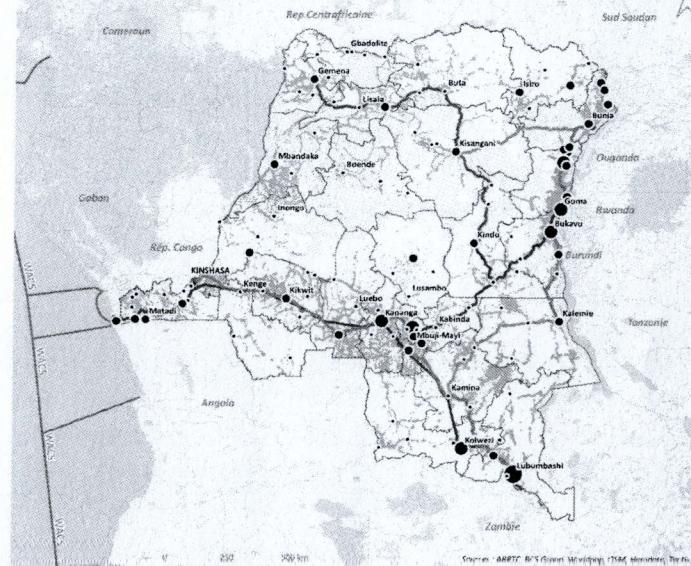
- Tronçon Kisangani - Gomera (1 083 km)
- Tronçon Kindu - Lubutu - Kisangani (611 km)

#### Programmes d'électrification

- Moins de 30k bâtiments
- De 30k à 120k bâtiments
- De 120k à 300k bâtiments
- Plus de 300k bâtiments

■ Bâti

□ Province



## **2. OBJET DE LA MISSION**

La mission du consultant a pour objet de finaliser le draft du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du PATN préparé et publié le 21 mai 2024, en veillant à la prise en compte de certaines insuffisances qui y sont relevées.

## **3. TACHES DU CONSULTANT**

Le consultant effectuera les tâches suivantes par le biais d'enquêtes sur le terrain, d'études documentaires et de consultations publiques :

- Examiner le draft du CGES du PATN et évaluer la pertinence des données qu'il contient et, si nécessaire, recueillir des données supplémentaires en vue de son amélioration auprès de toutes les sources possibles, y compris des visites sur le terrain et des études de référence, en mettant l'accent sur les aspects de l'environnement biophysique et socioéconomiques qui pourraient être affectés par les activités du PATN ;
- Examiner et ajuster le tableau d'analyse des écarts entre les dispositions nationales et les exigences des normes E&S de la Banque, et les recommandations qui en découlent pour combler au mieux ces écarts. En particulier, veiller à ce que les recommandations intègrent le respect des points de la liste d'exclusion du PATN susceptibles d'être concernés ;
- Examiner les procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux des sous-projets contenues dans le draft du CGES de PATN et s'assurer qu'elles sont appropriées à tous les types de sous-projets à financer dans le cadre du PATN et proposer des procédures spécifiques pour les sous-projets qui seront mis en œuvre par des opérateurs privés ;
- S'assurer de la prise en compte dans le CGES de toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des risques environnementaux et sociaux des sous-projets du PATN et ressortir correctement leurs rôles et responsabilités respectifs ;
- Sur la base de la carte des liens backbone national (page 26 du draft CGES ou mieux encore en discutant avec l'équipe du projet de la BM sur les liens finaliser avec le gouvernement), superposer ces grands axes avec les aires protégées, les sites UNESCO et les AZE et, identifier lors de l'analyse des impacts potentiels les sections potentiellement problématiques qui devront faire l'objet d'une analyse ultérieure plus approfondie (sous réserve du tracé définitif qui sera choisi par les opérateurs lors du déploiement de la fibre) et les sections dont le tracé devrait être modifié pour éviter des impacts non acceptables au titre des normes E&S de la Banque (voir la liste d'exclusion du PATN) ;
- Ajuster la fiche de screening E&S du CGES afin d'y inclure les exclusions de financement (voir la liste d'exclusion du PATN) ;
- Identifier les lacunes, les insuffisances des parties prenantes impliquées dans le PATN sur les notions de gestion des risques environnementaux et sociaux des projets et évaluer les besoins en renforcement des capacités sur ces aspects ;
- Proposer un plan de renforcement des capacités en gestion des risques environnementaux et sociaux ainsi que les VBG-EAS/HS au bénéfice de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités du PATN, assorti d'un calendrier réaliste de différentes formations/thématisques préconisées ;
- Proposer des dispositions et des mesures à prendre en compte relatives aux mines terrestres et les Restes Explosifs de Guerre (REG) non explosées étant donné que certaines activités du Projet seront mises en œuvre dans des zones post-conflit ;
- Proposer un plan générique de gestion des déchets potentiels qui seront générés dans le cadre des activités du PATN, y compris les déchets électroniques ;

- Elaborer un plan d'action de prévention et de réponse aux EAS/HS qui comprendrait des activités liées à la signature de codes de conduite et à un cadre de redevabilité, des procédures pour aborder EAS/HS dans le MGP du projet, une campagne d'information sur risques EAS/HS et des mesures pour y remédier pour la population, des consultations avec des femmes (en petits groupes séparés dirigés par une femme) et d'autres activités pour faire face aux risques identifiés de discrimination de genre et VBG liés aux activités du PATN ;
- Se rassurer que le CGES a intégré la stratégie de mise en œuvre du Mécanisme de gestion des plaintes tel que préconisé dans le Plan de mobilisation des parties prenantes intégrant le MGP lié à la NES2, NES5 et le MGP relatif aux aspects EAS-HS ;
- Mobiliser les parties prenantes dans le CGES qui devraient régulièrement participer au suivi des activités de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales et les contacter dans le cadre de la préparation de ce présent CGES ;
- Proposer un budget estimatif nécessaire à la mise en œuvre des activités prévues dans le CGES final, incluant une pré-estimation du coût des réinstallations involontaires, en explicitant les hypothèses prises ;

#### **4. CADRE JURIDIQUE APPLICABLE AU PROJET**

L'annexe 1 présente un bref récapitulatif des textes juridiques applicables au projet. Il s'agit notamment des normes environnementales et sociales (NES) pertinentes pour le projet et quelques textes nationaux qui s'appliquent au projet. En dehors des normes, les Directives Environnementales et Sociales de la Banque mondiale, plus particulièrement les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales ainsi que les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour les télécommunications :

- **Générales** :[https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/d4260b19-30f2-466d-9c7e-88ac0ece7e89/010\\_General%2BGuidelines.pdf?MOD=AJPERES&CVID=jKD2Am7&ContentCache=NONE&CACHE=NONE](https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/d4260b19-30f2-466d-9c7e-88ac0ece7e89/010_General%2BGuidelines.pdf?MOD=AJPERES&CVID=jKD2Am7&ContentCache=NONE&CACHE=NONE)
- International Finance Corporation (ifc.org)
- **Pour l'extraction des matériaux de construction** : [https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/e1c73d0a-6af5-47c8-b4a6-762e2585b9e9/001\\_Construction%2BMaterials%2BExtraction.pdf?MOD=AJPERES&CVID=qevBTQ&ContentCache=NONE&CACHE=NONE](https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/e1c73d0a-6af5-47c8-b4a6-762e2585b9e9/001_Construction%2BMaterials%2BExtraction.pdf?MOD=AJPERES&CVID=qevBTQ&ContentCache=NONE&CACHE=NONE)
- Une autre source utile est la **Note de bonne pratique sur la sécurité routière** (Good Practice Note on Road Safety, 2019) <http://pubdocs.worldbank.org/en/648681570135612401/Good-Practice-Note-Road-Safety.pdf>
- **Pour les télécommunications** : <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/2000/2007-telecommunications-ehs-guidelines-fr.pdf>

Les Directives EHS de la Banque mondiale sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales, y compris la NBP-EAS/HS, cités ci-dessus.

## **5. METHODOLOGIE**

### **5.1. Méthodologie**

Le Consultant firme sera directement supervisé à ce stade par le Coordonnateur de la Cellule Infrastructures. Tout au long de sa prestation, le Consultant firme :

- Cordonnera étroitement ses activités avec la CI ;
- Adoptera une démarche de consultation et d'entretien qui garantira le
- Dialogue et la participation de tous les acteurs concernés et qui s'aligne avec les objectifs du Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) du Projet, y compris les couches plus vulnérables des communautés, ainsi que les groupes minoritaires comme les femmes et les filles ;
- Identifiera et aura des entretiens, sous couvert de la CI, avec toutes les structures pouvant apporter des informations nécessaires à la finalisation du CGES, y compris les organisations des femmes et celles qui représentent les couches minoritaires et vulnérables des communautés riveraines ;
- Avec l'appui de la CI, effectuera des visites des sites concernées d'une durée suffisante pour valider les informations disponibles ;
- Appuiera la CI dans l'organisation de consultations approfondies avec les parties prenantes susceptibles d'être affectées par les activités concernées, et reflètera les résultats de ces consultations dans le CGES<sup>3</sup> ;
- S'informera et tiendra compte de la réglementation et les directives nationales applicables aux questions environnementales et sociales des activités concernées ;
- S'informera du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, des notes d'orientation afférentes, ainsi que de toutes les directives ou notes de bonne pratique de la Banque mondiale pertinentes aux activités concernées, tel que la Note de Bonne Pratique contre l'EAS/HS;
- S'informera et tiendra compte de la liste d'exclusion du PATN
- Une attention particulière sera accordée à l'accessibilité des personnes handicapées.

### **5.2. Organisation des ateliers**

Le consultant aura à organiser dix (10) ateliers de restitution et validation des études pour les parties prenantes à Matadi, Kananga, Kabinda, Goma, Bunia, Kikwit, Mbuji - Mayi, Bukavu, Lubumbashi et Mbandaka). Pour chaque atelier, il sera compté un jour de préparation et deux jours pour la tenue de l'atelier.

Conformément au PMPP du projet PATN, le profil des participants aux ateliers de restitution du CGES, est le suivant (en veillant à ce qu'au moins de 30% de participants soient du sexe féminin) :

- Les Représentants de l'administration publique (les ministères sectoriels, Chefs des divisions, et les directeurs provinciaux ainsi que les coordonnateurs ou chef d'agence des services étatique,)
- Les Leaders communautaires ;
- Les acteurs des organisations de la société civile ainsi que d'autres acteurs de structure intervenant dans les différents domaines du numérique, de défense des droits des femmes/filles et des droits de l'enfant et des communautés environnantes des écoles ;

---

3 Cette évaluation sera orientée à connaître les préoccupations et besoins des étudiants, en particulier des filles, en matière de sécurité et leur bien-être, et jamais portera sur les expériences individuelles en matière de VBG ou essayer d'identifier ou interviewer des survivant(e)s.

- Les associations ayant une connaissance plus approfondie des caractéristiques environnementales et sociales de la zone du projet et des populations avoisinantes, ayant une capacité dans l'identification des risques ;
- Les associations des jeunes par le biais du Conseil provinciale de la jeunesse ;
- Les médias.

## 6. CALENDRIER ET DUREE DE LA CONSULTATION

Le délai prévu d'exécution des **prestations** est de cinquante-cinq (55) jours, hors délais d'approbation des rapports (provisoire et définitif) par les parties prenantes clés étalé sur 3 mois et demi, suivant le chronogramme indicatif ci-après :

Activité	Délai partiel (jour)	Délai cumulé (jour)
Signature du Contrat et démarrage des prestations	T0	0
Rapport de démarrage <sup>4</sup>	3	T0 + 3
Validation du rapport de démarrage par la CI, ainsi que la méthodologie, le calendrier et les outils à utiliser <sup>5</sup>	4	T0 + 7
Mission de terrain, organisation des ateliers de restitution, production du premier rapport provisoire et prise en compte des observations issues des ateliers par Province et production du premier rapport provisoire	40	T0 + 47
Commentaires de la CI et de l'Administration (ACE) sur le premier rapport provisoire (15 jr) et leur prise en compte (5 jr)	15	T0 +62
Observations et commentaires de la CI (15 jr) et leur prise en compte (5 jr)	15	T0 + 77
Commentaires de la Banque sur le deuxième rapport provisoire	30	T0 +107
Rapport final et clôture du contrat (5 jours dont 2 jrs de prestation)	5	T0+112

**NOTE :** La revue effectuée par la Banque mondiale vérifiera que tous les points mentionnés dans les TdR sont couverts, et que le CGES réponde à toutes les exigences pertinentes du CES. Par ailleurs, il convient de noter que des délais supplémentaires sont possibles si le CGES doit aussi faire l'objet d'une approbation par l'autorité nationale compétente.

---

<sup>4</sup> La méthodologie, le calendrier et les outils de collecte des données seront fournis dans le rapport de démarrage pour examen et approbation avant de procéder aux visites sur le terrain. Ce rapport devra être succinct et confirmer que les données collectées et mises à disposition du Consultant lui permettront de mener à bien sa mission.

<sup>5</sup> La méthodologie et les outils relatifs aux activités VBG/EAS/HS seront aussi soumis à la validation de la BM

## **7. PROFIL DU CONSULTANT ET OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **7.1. Profil du consultant**

Le Consultant doit être une Firme spécialisée dans le domaine d'évaluation environnementale et sociale des projets conformément au nouveau Cadre environnemental et social de la Banque mondiale et avoir une expérience générale suffisante soit : (i) au moins 3 CGES, EIES, PGES, au cours des cinq (05) dernières années, (ii) une expérience spécifique de 5 PAR et 2 PPA au cours des cinq (05) dernières années et (iii) avoir réalisé deux (02) missions en évaluation environnementale et sociale des projets en Afrique Centrale en RDC au cours des trois (03) dernières années.

#### **7.1.1. Le personnel clé**

Le personnel clé exigé du consultant Firme est le suivant :

- a) Un(e) Chef de mission, Expert(e) en évaluation environnementale et sociale, répondant au profil suivant :
  - ✓ Être détenteur/-trice d'un diplôme de niveau universitaire en sciences de l'environnement, sociales (bac+5) ou équivalent ;
  - ✓ Avoir au moins dix (10) années d'expérience globale dont sept (7) dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ;
  - ✓ Avoir participé à au moins trois (3) études d'impact environnemental et social de projets en tant que Chef de mission pendant les cinq (05) dernières années, dont au moins deux (02) pour des projets routiers, d'infrastructures ou ferroviaires ;
  - ✓ Avoir une bonne connaissance du Nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale y compris les lignes directrices environnementales, sanitaires et sécuritaires, la gestion des risques EAS / HS et de la législation nationale en la matière ;
  - ✓ Avoir réalisé ou participé à au moins une (01) mission dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale de projets en Afrique Centrale pendant les cinq (05) dernières années ;
  - ✓ Avoir une expérience sur les aspects Environnement, Hygiène et Sécurité (EHS) serait hautement apprécié ;
  - ✓ Avoir une maîtrise des anciennes politiques de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque mondiale, ainsi qu'une bonne connaissance des lois et règlements de la RDC et Burundi en la matière ;
  - ✓ Avoir une bonne maîtrise du français parlé et écrit ;
  - ✓ Avoir une connaissance de l'anglais et/ou des langues locales serait un atout.
- b) Un Expert(e) en développement social avec expérience avérée en réinstallation involontaire des populations, répondant au profil suivant :
  - ✓ Être détenteur/-trice d'un diplôme de niveau universitaire en sciences humaines, en sciences sociales, sciences juridiques (bac+5) ou équivalent ;
  - ✓ Avoir au moins dix (10) années d'expérience globale, dont sept (07) dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ;
  - ✓ Avoir participé à la réalisation d'au moins trois (03) cadres de réinstallation de population de projets de nature et de complexité similaires, dont au moins deux (02) en tant que Chef de mission pendant les cinq (05) dernières années ;
  - ✓ Avoir réalisé ou participé à au moins trois (03) missions relatives à l'élaboration d'un CPR de projets en Afrique Centrale, dont deux (02) en RDC, pendant les cinq (05) dernières années ;

- ✓ Avoir réalisé au moins deux (02) rapports de cadre ou Plan en faveur des populations autochtones au cours des 1 à dernières années en RDC ou ailleurs
- ✓ Avoir une bonne connaissance du Nouveau Cadre environnementale et sociale de la Banque mondiale, ainsi que des lois et règlements de la RDC ;
- ✓ Avoir une bonne maîtrise orale et écrite du français (à faire apparaître dans le CV) ;
- ✓ Avoir une connaissance de l'anglais et/ou des langues locales serait un atout.

c) Un juriste/Specialiste en Violence Basée sur le Genre (VBG), répondant au profil suivant :

- ✓ Être titulaire d'un diplôme de niveau universitaire en sciences humaines, sociales, santé, juridiques ou équivalent (bac+5 ou équivalent) ;
- ✓ Avoir au moins sept (07) années d'expérience globale ;
- ✓ Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans l'analyse et l'évaluation des risques liés aux VBG dans la mise en œuvre des projets et dans la programmation de prévention et réponse aux VBG ;
- ✓ Avoir réalisé un Plan d'action VBG-EAS/HS pour un projet financé par la Banque mondiale et une bonne connaissance des procédures de mise en œuvre des activités EAS-HS
- ✓ Excellente connaissance de l'approche centré sur le (la) survivant(e), des principes directeurs concernant la prise en charge des survivant(e)s, et des meilleures pratiques relatives à la collecte d'informations relatives au VBG, y compris les Lignes directrices de l'OMS ;
- ✓ Avoir réalisé ou participé à une mission similaire au cours des cinq (05) dernières années ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance du nouveau Cadre environnementale et sociale de la Banque mondiale, y compris la Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (Banque mondiale, 2<sup>e</sup> éd., février 2020), ainsi que des lois et règlements de la RDC en matière de VBG, droits des femmes, et égalité de genre ;
- ✓ Avoir une maîtrise de la langue française et être capable de rédiger un rapport dans cette langue ;
- ✓ Avoir une connaissance des langues locales serait un atout ;

d) Un(e) Spécialiste en géomatique, répondant au profil suivant :

- ✓ Être détenteur/-trice d'un diplôme de niveau universitaire en sciences informatiques, en sciences de la terre, sciences géographiques, sciences agronomiques, etc. (bac+5 ou équivalent) ;
- ✓ Avoir au moins sept (07) années d'expérience globale, dont cinq (05) dans le domaine de la confection des cartes SIG et de l'interprétation des images satellitaires ;
- ✓ Avoir participé à la réalisation d'au moins deux (02) plans de réinstallation de population pendant les cinq (05) dernières années ;
- ✓ Avoir participé à la réalisation d'au moins deux (02) missions dans le domaine des évaluations environnementales et sociales de projets en Afrique Centrale pendant les cinq (05) dernières années.

## 7.2. Obligations des parties

Le Consultant sera directement supervisé par le Coordonnateur du Projet en collaboration directe avec le chef de l'Unité Environnementale et sociale de la CI responsable de la préparation du projet. Tout au long de sa prestation, le Consultant :

- Coordonnera étroitement ses activités avec la Cellule Infrastructures ;
- Adoptera une démarche de consultation et d'entretien qui garantira le dialogue et la participation de tous les acteurs concernés et qui s'aligne avec les objectifs du Plan de mobilisation des parties prenantes

- (PMPP) du Projet, y compris les couches plus vulnérables des communautés, ainsi que les groupes minoritaires comme les femmes et les filles ;
- Identifiera et aura des entretiens, sous couvert de la Cellule Infrastructures, avec toutes les structures pouvant apporter des informations nécessaires à la préparation du CGES, y compris les organisations des femmes et celles qui représentent les couches minoritaires et vulnérables des communautés riveraines ;
  - Avec l'appui de la Cellule Infrastructures, effectuera des visites des sites concernées d'une durée suffisante pour valider les informations disponibles ;
  - Appuiera la Cellule Infrastructures dans l'organisation de consultations approfondies avec les parties prenantes susceptibles d'être affectées par les activités concernées, et reflètera les résultats de ces consultations dans le CGES6 ;
  - S'informera et tiendra compte de la réglementation et les directives nationales applicables aux questions environnementales et sociales des activités concernées ; S'informera du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, des notes d'orientation afférentes, ainsi que de toutes les directives ou notes de bonne pratique de la Banque mondiale pertinentes aux activités concernées, tel que la Note de Bonne Pratique contre l'EAS/HS et la Note Sectorielle d'Education ;
  - Une attention particulière sera accordée à l'accessibilité des personnes handicapées.

Tout au long de la préparation du CGES, la Cellule Infrastructures devra mettre à la disposition du Consultant toutes les études, les informations techniques sur le projet et tout autre document nécessaire, l'évaluation des risques EAS/HS et autres documents relatifs au Projet nécessaires à sa bonne réalisation. En outre, la Cellule Infrastructures organisera des réunions de cadrage avec le Consultant ainsi que des missions de suivi et de facilitation sur le terrain. Pour ce faire la Cellule Infrastructures sera chargée de :

- Introduire le consultant auprès des autorités locales et des structures partenaires ;
- Faciliter, dans la limite de ses possibilités, l'accès des consultants aux sources d'informations ;
- Fournir aux consultants tous les documents utiles à sa disposition ;
- Participer à l'organisation des huit (8) ateliers de restitution des rapports provisoires de l'étude ; veiller aux respects des délais par le consultant ;
- La CI sera également responsable des frais de la validation de l'étude auprès de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE).

#### 7.2.1. Obligations du consultant

Le Consultant est responsable de :

- La conception et de la conduite de l'étude conformément au CES de la Banque mondiale, y compris le recueil de toute information pertinente auprès de personnes ou structures ressources qu'il identifiera ;
- La fourniture des livrables dans les délais requis, en vue de leur revue et approbation ;
- L'organisation et de la tenue des huit (8) ateliers de restitution des rapports provisoires de l'étude ;
- Garder le secret professionnel par rapport à toute information recueillie pendant la réalisation de son mandat.

Le consultant sera responsable de la logistique pendant la mission et les consultations.

---

6 Cette évaluation sera orientée à connaître les préoccupations et besoins des étudiants, en particulier des filles, en matière de sécurité et leur bien-être, et jamais portera sur les expériences individuelles en matière de VBG ou essayer d'identifier ou interviewer des survivant(e)s.